

Conditions financières et matérielles

Coût de la formation

8000 €/an

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant : 170 €, paiement Cvec Obligatoire 92€. Financement de la formation par la région Occitanie, sous conditions.

Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- Bourse de la Région Occitanie
- Aides spécifiques de la Région Occitanie
- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Autres prises en charge : Pôle emploi – FONGECIFANFH ...

Conditions matérielles

Parking

Un parking gratuit est à votre disposition.
Ligne de bus 3 IUT : les horaires de bus sont disponibles sur Carcassonne Agglo/Lignes de Bus



Repas



2 salles de restaurations équipées sont mises à votre disposition ainsi que des tables extérieures

Hébergement

Possibilité de location à proximité : lokaviz.fr

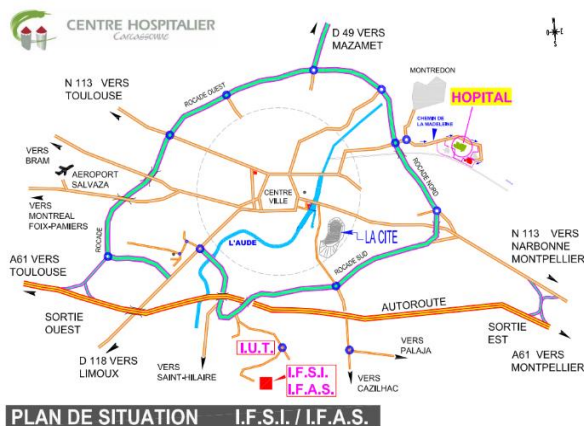


Centre de Ressources Documentaires (CRD)

Recherches documentaires
Prêts d'ouvrages et revues



Institut de formation en soins infirmiers de Carcassonne



Institut de Formation En Soins Infirmiers (IFSI)

Centre hospitalier de Carcassonne

Adresse géographique
Avenue du Dr Suzanne Noël
11000 CARCASSONNE

Téléphone : **04 30 51 24 01**

Courriel : gestion.ifsififas@ch-carcassonne.fr

Site : www.ch-carcassonne.fr



Institut de formation en soins infirmiers de Carcassonne

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



www.ch-carcassonne.fr

Centre hospitalier de Carcassonne

Adresse postale
1060 Chemin de la Madeleine
CS40001
11 810 Carcassonne Cedex



CENTRE HOSPITALIER
Carcassonne



Présentation de l'IFSI

L'institut de formation, rattaché au centre hospitalier de Carcassonne, est une structure à taille humaine.

Mission

L'engagement de l'institut est de former des professionnels engagés, compétents et responsables capables d'adapter leurs pratiques face aux différentes conditions d'exercice, dans un souci permanent d'optimisation des soins fournis aux patients.

L'Institut est charté Erasmus+ et mobilité internationale.

Équipe pédagogique et administrative

- 1 directrice d'Institut
- 1 cadre supérieur de santé
- 10 cadres de santé formateurs
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- Des intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers... partenaires de structures sanitaires et sociales)



Moyens mis à la disposition des élèves

- 6 salles de cours
- 4 salles pour les travaux de groupes
- 2 salles équipées de travaux pratiques
- 1 laboratoire clinique de simulation
- WiFi, Plateforme pédagogique avec mise en ligne des cours, reprographie

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériel audiovisuel et informatique.

Admission en IFSI

Condition d'admission

Âge : 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Peuvent être admis en 1^{ère} année de formation

1. Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de diplôme
2. Candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (FCP)

Pré-inscription pour les candidats visés au 1^{er} alinéa

- Préinscription sur la **plateforme PARCOURSUP**
- Se référer au **calendrier Parcoursup**

Épreuves de sélection pour les candidats visés au 2^e alinéa (FCP)

- Épreuves écrites
- sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine du sanitaire et social
 - sous épreuve de calculs simples

Épreuve anonyme

Durée : 1 heure notée sur 20 points (dont 10 points pour chacune des sous épreuves).

- Entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat

Étude du dossier de sélection

Durée : 20 min - Notée sur 20 points

Est admissible :

Le candidat doit obtenir au moins 20 sur 40 aux 2 épreuves. Toute note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Durée de la formation

3 ans : 4 200 heures

Modalité d'organisation

Capacité d'accueil 80 étudiants par promotion dont 25% de FPC

Formation en soins infirmiers

Taux de réussite en 2020

96,8 % des élèves présentés.

Inscriptions administratives

Téléchargement des dossiers de sélection (FPC) et d'inscription sur notre site.

Rentrée à L'Institut au début du mois de septembre sous réserve de complétude du dossier.

Profession infirmière

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données et épidémiologiques (Code de santé publique - art R 4311.1).

Enseignement théorique

2 100 heures d'unités d'enseignements théoriques valorisées en crédits européens.

750 heures : cours magistraux

1 050 heures : travaux dirigés

300 heures : travail personnel guidé sur la base de 35 heures par semaine

Un cadre formateur référent est attribué à chaque étudiant pour son suivi pédagogique.

Formation clinique

2 100 heures de stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

L'enseignement théorique est organisé en 6 semestres découpés en Unités d'Enseignement et 10 compétences à valider.

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'infirmier (IDE)

Grade licence